



Déclaration des organisations : CFTC, CGT, CFE-CGC, FGR-FP, FO, FSU, Ensemble & Solidaires

Projet de décret concernant l'installation de la Conférence Nationale de l'Autonomie

La CNA, créée par la loi « du Bien Vieillir », définit les orientations et débat des moyens de la politique de prévention de la perte d'autonomie. Ces missions sont déjà largement débattues tant au sein de la CNSA que du Conseil de l'âge. Or aucun lien, aucune communication ne sont prévus avec le Conseil de l'âge qui n'est même pas cité.

Difficile de ne pas voir derrière ce projet la volonté de dessaisissement de ces deux instances alors que le rythme des réunions de la CNA, une tous les 3 ans, augure bien mal du suivi des orientations qu'elle pourrait définir.

Les organisations soussignées dénoncent le peu de place laissée aux personnels, aidant·es, personnes concernées, retraités et personnes âgées. L'exclusion des forces syndicales et des associations de retraité·es est inadmissible. Les organisations soussignées exigent une place légitime d'autant plus que le discours officiel en appelle « au sursaut citoyen ».

Les organisations soussignées portent un avis négatif sur ce projet de décret qui vise, entre autres, à éliminer des débats la prévention, les retraités et les personnes âgées eux-mêmes.